

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation
des programmes

du Collège dans la cité de la
Villa Sainte-Marcelline

22 janvier 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Ouverte comme établissement d'enseignement primaire en 1959, puis d'enseignement secondaire en 1964, la Villa Sainte-Marcelline dispense de l'enseignement collégial depuis 1991. Le Collège dans la cité de la Villa Sainte-Marcelline oeuvre uniquement au secteur préuniversitaire; il offre les programmes conduisant aux diplômes d'études collégiales (DEC) en *Sciences humaines*, en *Lettres* et en *Sciences de la nature*. Il accueille une soixantaine d'étudiants; seuls les élèves à temps plein sont admis. Cet établissement est localisé dans l'agglomération montréalaise.

La Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège dans la cité est divisée en deux parties, regroupant chacune quatre sections. La première partie est consacrée aux fondements de la politique : les fins (section 1), les principes directeurs (section 2), les critères (section 3) et les objectifs (section 4). La deuxième partie traite de la démarche d'évaluation. Cette démarche est décomposée en quatre volets : le processus d'évaluation et le partage des responsabilités (section 5), le système d'information sur les programmes (section 6), les règles et modalités de l'évaluation (section 7), l'évaluation de l'application de la politique et sa révision (section 8).

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège dans la cité de la Villa Sainte-Marcelline lors de sa réunion du 22 janvier 1997. Cet examen a été réalisé en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La Commission estime que la PIEP mise au point par le Collège dans la cité comprend presque tous les éléments et composantes nécessaires pour encadrer efficacement ses évaluations de programmes d'études. Cependant, la politique omet une étape importante du processus d'évaluation : celle du suivi à apporter aux conclusions et recommandations du rapport d'évaluation. Par ailleurs, elle pourrait être bonifiée sur un ou deux autres points qui seront indiqués ci-après.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*. Octobre 1994, 25 pages.

Finalités et objectifs

Les finalités et les objectifs sur lesquels s'appuie la politique sont présentés clairement. De plus, la PIEP est située dans le contexte du projet éducatif du Collège.

Partage des responsabilités

La politique prévoit un bon degré de participation de l'ensemble des professeurs concernés et du comité de programme correspondant, lors de nombreuses étapes du processus. La Direction des études assure le leadership approprié dans la plupart des phases du processus. Enfin, la politique accorde une place importante aux points de vue des étudiants et des diplômés.

Le Collège n'oubliera pas de désigner, dans sa politique, le ou les responsable(s) de l'étape du suivi qui doit être introduite dans le processus d'évaluation.

Système d'information sur les programmes

Les données que le système d'information sur les programmes a pour mandat de recueillir sont complètes. Le système d'information est bien intégré au processus d'évaluation, notamment grâce au regroupement des données en fonction des critères d'évaluation retenus.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

Ce mode est adéquat. Le rythme des évaluations périodiques a été fixé à cinq ans. Le programme de *Sciences de la nature* est d'abord évalué puis, l'année suivante, ce sont les programmes de *Sciences humaines* et de *Lettres*. Une clause de la politique explique que cet échéancier peut être affecté par une demande de la Commission.

Processus d'évaluation d'un programme

Deux formes d'évaluation de programmes sont prévues au Collège dans la cité : l'évaluation continue et l'évaluation périodique. Les différents aspects de l'évaluation continue sont très bien décrits dans la politique, en particulier les tâches incombant à chaque instance. Tout est en place pour une évaluation continue effective et efficace.

L'évaluation périodique, coeur de la PIEP, est abordée de manière incomplète. La politique traite des étapes de la préparation du devis et de la réalisation de l'évaluation, mais reste silencieuse sur celle du suivi de l'évaluation. Elle devra faire explicitement mention de cette étape et préciser les dispositions correspondantes prévues par le Collège.

Les critères retenus pour les évaluations sont décrits de façon détaillée. Ils correspondent à ceux suggérés par la Commission. Par ailleurs, la Commission note qu'une «personne ressource spécialisée en évaluation institutionnelle» fera partie de chaque comité d'évaluation. Il s'agit d'une initiative intéressante qui contribuera à assurer la crédibilité des évaluations. Celle-ci pourrait cependant être encore accrue si le Collège consultait des experts externes.

Le contenu d'un devis type d'évaluation présenté par la politique comporte les principaux éléments nécessaires. Par contre, la description du contenu d'un rapport type d'évaluation gagnerait à inclure des éléments relatifs à la présentation du programme, aux conclusions et aux recommandations.

Mécanisme de révision de la politique

Un mécanisme approprié a été mis au point. L'échéancier est fixé, les critères à considérer sont indiqués et les responsables sont désignés pour l'évaluation annuelle de l'application de la politique, qui peut déboucher sur sa révision chaque fois que nécessaire.

Conclusion

La politique du Collège dans la cité de la Villa Sainte-Marcelline contient la plupart des composantes et des éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de la fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études. Cependant, une phase essentielle du processus d'évaluation devra être explicitée : celle des suites à donner au rapport. Par ailleurs, le Collège aurait avantage à introduire la consultation d'experts externes dans son processus d'évaluation et à compléter la description du contenu d'un rapport type d'évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Yves Prayal, agent de recherche